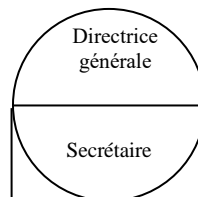


**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**  
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



**Le 17 août 2020**

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

**Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 10 août 2020.**

M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale, adopte le rapport des décisions qu'elle a prises le 10 août 2020.

DG-20-08-120

**Modification à la Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)* prévoit un comité d'étude des demandes de révision de décision constitué de commissaires ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces derniers a pris fin le 8 février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le début d'une année scolaire est une période propice aux demandes de révision de décision;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale assume présentement et jusqu'au 15 octobre les pouvoirs du conseil d'administration du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, elle souhaite néanmoins maintenir un comité d'études des demandes de révision de décision ;

CONSIDÉRANT QUE le comité envisagé serait formé de membres d'un ordre professionnel ;

M<sup>me</sup> Caroline Dupré modifie, tel que proposé, la *Politique de révision de décision visant une ou un élève (115)*.

DG-20-08-121

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général